



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION n° 1 du PLU DE LA COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) à partir du 14 janvier 2019 à 9h jusqu'au 13 février 2019 à 17h.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme a pour objet :

- de renforcer les dispositions du P.L.U. de nature à assurer le maintien et la mise en valeur des éléments patrimoniaux, bâtis et paysagers, de la zone Up ;
- de rectifier une erreur matérielle dans le règlement du P.L.U. concernant l'expression de la règle de la pente de toiture (article 11.2.1) et d'ajouter un renvoi aux prescriptions du P.P.R.i dans l'article 4 du P.L.U.

Au terme de l'enquête, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme sera soumis au Conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération pour approbation.

Monsieur Jean-Paul CHEVALIER a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier. Celui-ci sera mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la commune de Sainte-Colombe. Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique situé au siège de Vienne Condrieu Agglomération, service Planification, 30 avenue Général Leclerc, 38200 VIENNE. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête papier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête :

- **au siège de l'enquête en Mairie de Sainte-Colombe**, 188 place Charles de Gaulle, 69560 Sainte-Colombe, aux heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h-17h ; samedi 9h-11h).
- **ou au siège de Vienne Condrieu Agglomération, service Planification**, 30 avenue Général Leclerc, 38200 VIENNE du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-16h30.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées :

- par correspondance au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Sainte-Colombe, à l'adresse suivante : 188 place Charles de Gaulle, 69560 Sainte-Colombe ;
- ou à l'adresse de messagerie électronique suivante : epub@orange.fr.

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête (à la mairie) dans les meilleurs délais, et, *a minima* pour celles transmises par voie électronique, consultables sur le site internet de l'agglomération : <https://vienne-condrieu-agglomeration.fr>.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Sainte-Colombe, 188 place Charles de Gaulle, 69560 Sainte-Colombe, pour recevoir ses observations écrites et orales lors des permanences suivantes :

- **Lundi 14 janvier 2019, de 9h à 11h,**
- **Samedi 26 janvier, de 9h à 11h,**
- **Mardi 13 février, de 15h à 17 h.**

Le dossier d'enquête sera également consultable, pendant la durée de l'enquête :

- à l'adresse du site internet suivant : <http://www.ste-colombe.fr>,
- sur un poste informatique à disposition du public au service planification de Vienne Condrieu Agglomération.

À compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an en Mairie de Sainte-Colombe et à Vienne Condrieu Agglomération. Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Vienne Condrieu Agglomération, au 04 74 78 32 10, ou bien à la commune de Sainte-Colombe, au 04.37 02 23 13.